

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENTS 1520 et 1521**

Prenez avis que lors d'une séance du conseil de la Ville de Deux-Montagnes tenue le 10 avril 2014, les règlements suivants ont été adoptés ;

**Règlement n° 1520** intitulé *«Règlement modifiant le Règlement officialisant certains noms de parcs et espaces verts en la Ville de Deux-Montagnes (Règl. n° 1309.07) afin de désigner un parc au nom de Mikaël Kingsbury».*

Ce règlement a notamment pour objet de changer le nom du « Parc Oswald Sullivan » pour « Parc Mikaël Kingsbury ».

**Règlement n° 1521** intitulé : *«Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règ. n° 1454)».*

Ce règlement a notamment pour objet de modifier les tarifs pour les demandes de copie de documents et de modifier également certains tarifs pour la location de documents à la bibliothèque.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes situé au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes aux heures normales d'ouverture.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Donné à Deux-Montagnes, ce 14<sup>e</sup> jour d'avril 2014.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Directeur des services juridiques et greffier